

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

TRANSPORTS, MER ET PÊCHE

Arrêté du 17 mars 2014 fixant la liste des comités régionaux des pêches maritimes et des élevages marins, leur ressort territorial, leur siège ainsi que le nombre de membres de leur conseil

NOR : TRAM1329253A

Le ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche,

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le décret n° 2011-776 du 28 juin 2011 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins ainsi que des comités régionaux, départementaux et interdépartementaux des pêches maritimes et des élevages marins ;

Vu l'avis du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins en date du 6 mars 2014,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Afin de respecter une présentation homogène du nombre de membres du conseil, n'incluant pas les deux représentants des entreprises de premier achat et de transformation de la filière des pêches maritimes et des élevages marins à voix consultative en métropole, ni les représentants des associations de la pêche maritime de loisir à voix consultative outre-mer, et de tenir compte de modifications apportées à la composition des conseils en accord avec les comités concernés, la liste des comités régionaux des pêches maritimes et des élevages marins, leur siège, leur ressort territorial ainsi que le nombre de membres de leur conseil sont instaurés comme suit :

COMITÉS RÉGIONAUX des pêches maritimes et des élevages marins	RESSORT TERRITORIAL	SIÈGE	NOMBRE DE MEMBRES du conseil
Nord - Pas-de-Calais - Picardie	Région Nord - Pas-de-Calais - Picardie Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Nord	Boulogne-sur-Mer	25
Haute-Normandie	Région Haute-Normandie	Dieppe	20
Basse-Normandie	Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Calvados région Basse-Normandie	Cherbourg	36
Bretagne	Région Bretagne Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-d'Armor, du Finistère et du Morbihan	Rennes	50
Pays de la Loire	Région Pays de la Loire	Les Sables-d'Olonne	36
Poitou-Charentes	Région Poitou-Charentes	La Rochelle	38

COMITÉS RÉGIONAUX des pêches maritimes et des élevages marins	RESSORT TERRITORIAL	SIÈGE	NOMBRE DE MEMBRES du conseil
Aquitaine	Région Aquitaine Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde Comité interdépartemental des pêches maritimes et des élevages marins des Pyrénées-Atlantiques - Landes	Ciboure	22
Languedoc-Roussillon	Région Languedoc-Roussillon Comité interdépartemental des pêches maritimes et des élevages marins des Pyrénées-Orientales - Aude Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Gard	Sète	32
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Var et des Alpes-Maritimes	Marseille	28
Corse	Région Corse	Ajaccio	20
Guadeloupe	Région Guadeloupe	Pointe-à-Pitre	26
Martinique	Région Martinique	Le Lamentin	22
Guyane	Région Guyane	Matoury	19
La Réunion	Région La Réunion	Le Port	27

Art. 2. – L'arrêté du 15 novembre 2011 modifiant l'arrêté du 7 septembre 2011 fixant le ressort territorial, le siège des comités régionaux des pêches maritimes et des élevages marins ainsi que le nombre des membres de leur conseil est abrogé.

Art. 3. – La directrice des pêches maritimes et de l'aquaculture et les préfets des régions du littoral et d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 17 mars 2014.

Pour le ministre et par délégation :
*La directrice des pêches maritimes
et de l'aquaculture,*
C. BIGOT